

**Principes de base pour la distinction entre  
les produits ménagers et industriels**

**Liste Grise**

(à partir de l'année de déclaration 2023)

# Table des matières

1	Définitions	p. 3
2	Application	p. 3
3	Pièces détachées et accessoires	p. 5
4	Liste grise - distinction entre produits ménagers et industriels	
4.1	Introduction	p. 5
4.2	Utilisation	p. 5
4.3	Liste grise - distinction entre produits ménagers et industriels	p. 6
	Alimentation	p. 6
	Boissons	p. 9
	Nettoyage et entretien	p. 10
	Produits de soin pour le corps, les cheveux et les dents	p. 10
	Produits pharmaceutique et dispositifs médicaux	p. 11
	Horticulture et articles de jardin	p. 12
	Outils, équipements et bricolage	p. 13
	Vêtements, chaussures, textile et accessoires	p. 16
	Électroménager	p. 18
	Multimédia	p. 20
	Aménagement d'intérieur et construction	p. 21
	Animaux	p. 24
	Matériel de transport	p. 24
	Divers	p. 25

# 1 Définitions

**Les déchets d'emballages ménagers** sont les déchets d'emballages provenant de l'activité normale des ménages. Ces emballages sont à déclarer à Fost Plus, l'organisme agréé pour la gestion des emballages ménagers.



**Les déchets d'emballages industriels** sont tous les déchets d'emballages qui ne sont pas considérés comme déchets d'emballages ménagers. Ces emballages sont à déclarer à Valipac, l'organisme agréé pour la gestion des emballages industriels.



# 2 Application

En concertation avec la Commission Interrégionale de l'Emballage, des règles ont été élaborées afin de distinguer le caractère ménager ou industriel d'un produit. Un produit est soit ménager, soit industriel. Il ne peut jamais être les deux à la fois. Pour distinguer l'origine des produits et de leurs emballages, les règles suivantes sont d'application.

- **Emballage de vente ou emballage primaire** : tout emballage conçu de manière à constituer au point de vente une unité de vente pour l'utilisateur final ou le consommateur; Les emballages primaires sont soit ménagers, soit industriels. Pour réaliser la distinction, l'arbre de décision ci-dessous est employé.
- **Emballage de groupage ou emballage secondaire** : tout emballage conçu de manière à constituer au point de vente un groupe d'un certain nombre d'unités de vente, qu'il soit vendu tel quel à l'utilisateur final ou au consommateur ou qu'il serve seulement à garnir les présentoirs au point de vente; ces emballages peuvent être enlevés du produit sans en modifier les caractéristiques;
- Les emballages secondaires sont industriels, à l'exception des **multipacks** ménagers. Un multipack est un emballage qui rassemble plusieurs unités de consommation emballées individuellement et qui est destiné à être vendu aux consommateurs de cette manière. Pour plus d'informations, consultez les sites internet de l'IVCIE, Fost Plus ou Valipac.
- **Emballage de transport ou emballage tertiaire** : tout emballage conçu de manière à faciliter la manutention ou le transport d'un certain nombre d'unités de vente ou d'emballages de groupage en vue d'éviter les dommages liés à leur manipulation et à leur transport. L'emballage de transport ne comprend pas les conteneurs de transport routier, ferroviaire, maritime et aérien. Les emballages tertiaires sont industriels à l'exception des emballages de colis ménagers. Un emballage de colis est une forme spécifique d'emballage tertiaire qui n'est d'application que pour la vente aux particuliers dans le cadre d'un achat par Internet, par correspondance, ou par porteur. L'emballage primaire original du produit n'est jamais considéré comme un emballage colis. Tous les emballages de transport/tertiaires dans le cadre de la vente de produits à des entreprises par courrier express, par correspondance ou par Internet sont des emballages industriels.
- **Les emballages de service** : ce sont tous les emballages utilisés au moment de la mise à disposition de biens ou de services aux consommateurs. Ces emballages ne sont généralement appliqués qu'au moment de la vente au consommateur. Les emballages de service ne sont d'application que dans le domaine des emballages ménagers. Pour plus d'informations, consultez les sites internet de l'IVCIE, Valipac ou Fost Plus.
- Cette liste grise ne s'applique qu'aux produits dont l'emballage est à usage unique.



## 4 La liste de distinction des produits ménagers et industriels – Liste Grise

### 4.1 Introduction

Cette liste a été élaborée par Valipac et Fost Plus en collaboration étroite avec les fédérations professionnelles. Elle a reçu l'approbation de la Commission interrégionale de l'Emballage (CIE) et est soumise à révision régulièrement

### 4.2 Utilisation

- Pour chaque produit, il est indiqué si le produit et son emballage primaire est considéré comme ménager (Fost Plus) ou industriel (Valipac). Dans d'autres cas, le produit est soit ménager, soit industriel en fonction de la quantité nette du produit (souvent mentionné sur l'emballage avec le symbole 'e').

Exemple	riz : $e \leq 5 \text{ kg} =$	$e > 5 \text{ kg} =$
---------	-------------------------------	----------------------

Tous les emballages primaires de riz inférieurs ou égaux à 5 kg sont ménagers.  
Les emballages primaires de riz supérieurs à 5 kg sont industriels.

- En consultant la liste, il faut se réaliser qu'il s'agit des emballages des produits mentionnés. Par endroits, vous trouverez un \* à côté d'un produit. Ce symbole \* signifie que ce produit peut être lui-même un emballage. Vous trouverez dans la liste la famille de produits (nomenclature Fost Plus) ou le groupe de produits (nomenclature Valipac) pour chaque produit.
- La liste n'est pas exhaustive. En cas de difficulté d'application il est recommandé au responsable d'emballages de prendre contact avec la CIE (info@ivcie.be), Valipac (customer@valipac.be, T 02 456 83 10) ou Fost Plus (members@fostplus.be T 02 775 03 58).

#### 4.3 Liste grise - distinction entre produits ménagers et industriels

<b>Alimentation</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produits</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Pâtes à tartiner, confitures et miel</b>				
Confitures, marmelades et gelées	≤ 1,2 kg	A1	> 1,2 kg	01 3
Miel	≤ 1,2 kg	A1	> 1,2 kg	01 3
Pâtes à tartiner comme choco, etc.	≤ 1,2 kg	A1	> 1,2 kg	01 0
<b>Fruits et légumes</b>				
Compotes	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 3
Concentré de tomates	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 3
Conserves de fruits	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 3
Conserves de légumes	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 3
Conserves de tomates pelées	≤ 2 kg	A2	> 2 kg	01 3
Frites surgelées	≤ 2 kg	A2	> 2 kg	01 3
Fruits et légumes secs	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 3
Fruits frais - emballés	≤ 5 kg	A2	> 5 kg	01 1
Légumes frais - emballés	≤ 5 kg	A2	> 5 kg	01 3
Légumes surgelés	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 3
Oignons et cornichons (poids non-égoutté)	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 1
Pommes de terre épluchées - emballées	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 1
Pommes de terre fraîches - emballées	≤ 10 kg	A2	> 10 kg	01 1
Préparations surgelées à base de pommes de terre (sauf frites)	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 3
Surgelés de fruits et de jus de fruits	≤ 1,2 kg	A2	> 1,2 kg	01 3
<b>Biscuits, pâtisserie, pain, pâtes et assimilés</b>				
Biscottes et pains grillés	≤ 600 g	A3	> 600 g	01 3
Biscuits sucrés, viennoiseries et pâtisseries de conservation	≤ 1,2 kg	A3	> 1,2 kg	01 3
Boulangerie et pâtisserie fraîches	≤ 2 kg	A3	> 2 kg	01 3
Céréales prêtes à consommer ou à préparer	< 1,2 kg	A3	> 1,2 kg	01 3
Couscous	≤ 1,2 kg	A3	> 1,2 kg	01 1
Farines	≤ 5 kg	A3	> 5 kg	01 1
Levure	≤ 250 g	A3	> 250 g	01 3
Pâtes alimentaires	≤ 5 kg	A3	> 5 kg	01 3
Produits pour la pâtisserie non compris ailleurs	≤ 600 g	A3	> 600 g	01 3

Purées en flocons	≤ 600 g	A3	> 600 g	01 3
Riz	≤ 5 kg	A3	> 5 kg	01 1
Semoules, chapelures et féculés	≤ 600 g	A3	> 600 g	01 1
Surgelés pâtisseries, viennoiseries et pâtes surgelées	≤ 1,2 kg	A3	> 1,2 kg	01 3
<b>Café, thé et autres boissons instantanées</b>				
Boissons chocolatées instantanées	≤ 1,2 kg	A4	> 1,2 kg	01 3
Café et chicorée	≤ 1,2 kg	A4	> 1,2 kg	01 1
Thés et infusions	≤ 250 g	A4	> 250 g	01 1
Boissons instantanées non compris ailleurs	≤ 1,2 kg	A4	> 1,2 kg	01 3
<b>Huiles et graisses</b>				
Graisses	≤ 2,5 kg	A5	> 2,5 kg	01 2
Huile de salade et de friture	≤ 3 l	A5	> 3 l	01 2
Margarines	≤ 1,2 kg	A10	> 1,2 kg	01 2
<b>Sucre, confiseries, chocolat et assimilés</b>				
Bonbons, dragées, pastilles, sucettes, etc.	≤ 1,2 kg	A6	> 1,2 kg	01 3
Chewing gum	≤ 250 g	A6	> 250 g	01 3
Chocolat et confiseries de chocolat et chocolat en poudre	≤ 600 g	A6	> 600 g	01 3
Confiseries non compris ailleurs	≤ 1,2 kg	A6	> 1,2 kg	01 3
Pâtes de fruits, fruits confits et marrons glacés	≤ 1,2 kg	A6	> 1,2 kg	01 3
Pralines	≤ 1,2 kg	A6	> 1,2 kg	01 3
Sauce au chocolat, au caramel, etc.	≤ 1,2 kg	A6	> 1,2 kg	01 3
Sucre	≤ 5 kg	A6	> 5 kg	01 3
Sucre de canne	≤ 1,2 kg	A6	> 1,2 kg	01 3
<b>Soupes et plats préparés</b>				
Bouillons	≤ 1,2 kg	A7	> 1,2 kg	01 3
Plats cuisinés, sauces et potages surgelés	≤ 1,2 kg	A7	> 1,2 kg	01 3
Plats préparés en conserves	≤ 2 kg	A7	> 2 kg	01 3
Potages déshydratés	≤ 250 g	A7	> 250 g	01 3
Potages liquides	≤ 1,2 l	A7	> 1,2 l	01 3
Produits snacks surgelés	≤ 1,5 kg	A7	> 1,5 kg	01 3
Produits traiteurs et plats préparés	≤ 1,2 kg	A7	> 1,2 kg	01 3
<b>Sauces et épices</b>				
Poivre	≤ 600 g	A8	> 600 g	01 1
Sauces déshydratées	≤ 250 g	A8	> 250 g	01 3
Sauces, froides et chaudes, prêtes à l'emploi : mayonnaise, moutarde, béarnaise, etc.	≤ 1,2 kg	A8	> 1,2 kg	01 3
Sel	≤ 1,2 kg	A8	> 1,2 kg	01 3
Vinaigrettes	≤ 600 ml	A8	> 600 ml	01 3

Condiments et épices non compris ailleurs	≤ 250 g	A8	> 250 g	01 3
Bouillons	≤ 1,2 kg	A7	> 1,2 kg	01 3
<b>Viande, poisson et volaille y compris les alternatives végétales</b>				
Charcuterie	≤ 1,2 kg	A9	> 1,2 kg	01 3
Conserves de poissons	≤ 1,2 kg	A9	> 1,2 kg	01 3
Conserves de viandes	≤ 2 kg	A9	> 2 kg	01 3
Moules et coquillages	≤ 3 kg	A9	> 3 kg	01 0
Poissonnerie	≤ 2,5 kg	A9	> 2,5 kg	01 0
Poissons, mollusques et crustacés surgelés	≤ 2,5 kg	A9	> 2,5 kg	01 3
Préparations de viande surgelées	≤ 1,2 kg	A9	> 1,2 kg	01 3
Semi-conserves de poissons ex. poisson fumé	≤ 2 kg	A9	> 2 kg	01 3
Viandes	≤ 2,5 kg	A9	> 2,5 kg	01 0
Viandes surgelées	≤ 2 kg	A9	> 2 kg	01 3
Volailles et gibiers	≤ 2,5 kg	A9	> 2,5 kg	01 0
Volailles et gibiers surgelées	≤ 2,5 kg	A9	> 2,5 kg	01 3
<b>Produits laitiers (sauf boissons)</b>				
Beurre	≤ 1,2 kg	A10	> 1,2 kg	01 0
Desserts, préparations pour entremets et desserts à base de lait	≤ 1,2 kg	A10	> 1,2 kg	01 3
Crèmes	≤ 1,2 l	A10	> 1,2 l	01 0
Crème-glace et glaces de consommation	≤ 3 l	A10	> 3 l	01 3
Fromages à pâtes molles et dures	≤ 1,2 kg	A10	> 1,2 kg	01 3
Fromages fondus et à tartiner	≤ 600 g	A10	> 600 g	01 3
Fromages frais et assimilés	≤ 1,2 kg	A10	> 1,2 kg	01 0
Lait concentré et en poudre	≤ 1,2 kg	A10	> 1,2 kg	01 0
Œufs	≤ 36 pièces	A10	> 36 pièces	01 0
Yaourts et assimilés	≤ 1,2 kg	A10	> 1,2 kg	01 0
<b>Autres aliments</b>				
Conserves non comprises ailleurs	≤ 2 kg	A11	> 2 kg	01 3
Desserts et préparations pour entremets et desserts	≤ 1,2 kg	A11	> 1,2 kg	01 3
Liants et aides culinaires tels qu'agar-agar, gélatine etc. et stabilisants	≤ 1,2 kg	A11	> 1,2 kg	01 3
Glaçons et glace pilée	≤ 3 l / kg	A11	> 3 l / kg	01 3
Préparations à base de plantes et compléments alimentaires	X	A11	-	-
Préparations pour nourrissons, laits de suite et autres aliments du deuxième âge, aliments pour bébés, etc.	≤ 1,2 kg	A10	> 1,2 kg	01 3
Produits à base de soja	≤ 1,2 kg	A11	> 1,2 kg	01 3
Produits 'apéritifs' : biscuits salés, chips, arachides, olives, etc.	≤ 1,2 kg	A11	> 1,2 kg	01 3



Produits diététiques, de régime et de nutrition clinique	≤ 1,2 kg	A11	> 1,2 kg	01 3
Salades préparées : salade de crabe, salade de thon, salade de viande, etc.	≤ 1,2 kg	A11	> 1,2 kg	01 3
Vinaigre	≤ 2 l	A11	> 2 l	01 3
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Si, lors d'offres promotionnelles, les limites ci-dessus sont dépassées, les emballages de produits destinés à l'activité normale des ménagers restent ménagers.</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emballages de portion de produits ménagers ordinaires destinés à la consommation individuelle directe dont la quantité a été prévue pour un seul usage, sont toujours considérés comme ménagers. Le caractère ménager ou industriel de l'emballage de l'unité de vente est déterminé par la liste ci-dessus.</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sont considérés comme industriels, quel que soit le poids et/ou le volume : les emballages primaires des produits dont la nature ou la composition de ce produit est destinée à usage professionnel ou industriel.</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emballages primaires des produits emballés individuellement afin de répondre aux exigences d'hygiène et destinés à être découpés ou réemballés, sont considérés comme industriels.</li> </ul>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les emballages, y compris les emballages de services, utilisés pour présenter des repas préparés au consommateur sont toujours considérés comme ménagers (exemples : catering, restaurants self-service, restaurants fast food, etc.).</li> </ul>				

<b>Boissons</b>				
Produits	Ménager		Industriel	
	Limite	Famille de produit	Limite	Groupe de produits
Alcools, apéritifs et genièvres	≤ 20 l	B5	> 20 l	01 4
Bières	≤ 20 l	B1	> 20 l	01 4
Boissons fraîches	≤ 20 l	B4	> 20 l	01 4
Eaux	≤ 20 l	B7	> 20 l	01 4
Jus de fruits et de légumes	≤ 20 l	B2	> 20 l	01 4
Lait	≤ 20 l	B3	> 20 l	01 4
Sirops	≤ 1,2 l	B4	> 1,2 l	01 3
Vins, champagnes, vins mousseux et cidres	≤ 20 l	B6	> 20 l	01 4

<b>Nettoyage et entretien</b>				
Produits	Ménager		Industriel	
	Limite	Famille de produit	Limite	Groupe de produits
<b>Produits de nettoyage et d'entretien</b>				
Ammoniaque (pour nettoyage)	≤ 10 l	C1	> 10 l	05 0
Détergents et produits d'entretien	≤ 10 l / kg	C1	> 10 l / kg	05 5
Produits d'entretien pour voitures	≤ 10 l / kg	C1	> 10 l / kg	05 0

Sel de déneigement	≤ 10 kg	C1	> 10 kg	05 5
<b>Accessoires pour nettoyage et entretien</b>				
Balai, balai à franges, plumeau, brosse et raclette	X	C2	-	-
Gants pour usage ménager	X	C2	-	-
Nettoyeur à haute pression	≤ 200 bar	C2	> 200 bar	14 3
Sac poubelle (emballage autour)	X	C2	-	-
Seaux	≤ 15 L	C2	> 15 L	06 0
Torchon, éponge, chiffon, désodorisant d'intérieur, etc.	X	C2	-	-

<b>Produits de soin pour le corps, les cheveux et les dents</b>				
Produits	Ménager		Industriel	
	Limite	Famille de produit	Limite	Groupe de produits
<b>Produits de soin pour les cheveux</b>				
Shampooing, laque, etc.	≤ 10 l	D1	> 10 l	05 4
<b>Produits de soin pour le corps, le visage et les dents</b>				
Cosmétiques et maquillage	X	D2	-	-
Dentifrice, fil dentaire, etc.	X	D2	-	-
Eaux distillées aromatiques et hydrolats	≤ 1 l	D2	> 1 l	05 9
Huiles essentielles et essences aromatiques	≤ 30 ml	D2	> 30 ml	05 9
Savon pour le corps	≤ 10 l	D1	> 10 l	05 4
<b>Accessoires pour soin du corps, des cheveux et des dents</b>				
Bas de compression et de soutien	X	H1	-	-
Appareil auditif	X	D3	-	-
Béquilles, cannes, supports d'assise, attelles, etc.	X	D3	-	-
Bouillote	X	D3	-	-
Brosse à dents, brosse à cheveux, etc.	X	D3	-	-
Ciseaux, ciseaux à ongles, rasoirs, lames pour rasoirs, etc.	X	D3	-	-
Couches pour bébés	X	D3	-	-

Lunettes, verres, montures, verres de contact, lunettes solaires et produits d'entretien	X	D3	-	-
Matériel de stomie	X	D3	-	-
Matériel d'incontinence pour adultes	-	-	X	150
Ouates et articles d'ouaterie	X	D3	-	-
Papier hygiénique, mouchoirs et essuie-mains en papier, lingettes à démaquiller, etc.	X	D3	-	-
Peigne à coiffer, barrette, perruque, etc.	X	D3	-	-
Préservatifs	X	D3	-	-
Sels de bain, sels pour gommage, bain moussant etc.	≤ 10 kg / l	D3	> 10 kg / l	05 4
Serviettes et tampons hygiéniques pour menstruation	X	D3	-	-
Sparadrap, pansement liquide et 'coldspray'	X	D3	-	-
Tétines	X	D3	-	-
Thermomètre	X	D3	-	-

<b>Produits pharmaceutiques et dispositifs médicaux (aussi à usage vétérinaire)</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Médicaments et produits pharmaceutiques</b>				
Médicaments, produits pharmaceutiques et préparations vétérinaires, homéopathiques et dentaires	X	E1	-	-
Médicaments et produits pharmaceutiques spécifiquement conçus pour usage en centres hospitaliers, laboratoires et l'élevage professionnel	-	-	X	05 1
<b>Dispositifs médicaux</b>				
Appareils électriques et non-électriques pour la médecine, l'art dentaire et l'art vétérinaire	-	-	X	150

Articles en papier à usage clinique tels que bonnets, masques et champs opératoires	-	-	X	150
Articles orthopédiques : chaussures, béquilles, attelles, supports d'assise, déambulateurs, etc.	X	D3	-	-
Catguts, sutures, etc.	-	-	X	150
Compresses et tampons (sauf compresses d'allaitement, compresses oculaires et tampons pour menstruation)	-	-	X	150
Compresses d'allaitement, compresses oculaires et tampons pour menstruation	X	D3	-	-
Dents et dentiers artificiels	-	-	X	150
Désinfectants destinés uniquement aux centres hospitaliers	-	-	X	150
Gants médicaux et de sécurité	-	-	X	150
Instruments médicaux : seringues, aiguilles, stérilisateurs, etc.	-	-	X	150
Matériel d'incontinence pour adultes	-	-	X	150
Ouates et articles de ouate	X	D3	-	-
Pansements (sauf pansements gynécologiques et plâtres)	X	D3	-	-
Pansements gynécologiques et plâtres	-	-	X	150
Produits diagnostiques : généraux	-	-	X	05 1
Produits diagnostiques : self tests	X	D3	-	-
Prothèses mammaires (internes) et accessoires	-	-	X	150
Set de nursing	-	-	X	150
Trousse de secours	X	D3	-	-
Tables d'opération, lits d'hôpital et chaises de dentiste	-	-	X	150
Textiles opératoires et textiles spécifiquement conçus pour usage en centres hospitaliers	-	-	X	150
Vêtements de travail et de sécurité contre le rayonnement	-	-	X	150

<b>Horticulture et articles de jardin</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Flours, plantes, graines et produits de jardin</b>				
Bacs à fleurs et pots de fleurs*	X	F1	-	-
Billes d'argile pour plantes	≤ 10 kg	F1	> 10 kg	01 1
Céréales	≤ 10 kg	F1	> 10 kg	01 1
Engrais	≤ 50 l / kg	F1	> 50 l / kg	05 0
Flours, plantes et plantes pour pépinières	≤ 10 kg	F1	> 10 kg	00 9
Terreau, écorce et compost	≤ 50 l	F1	> 50 l	01 1 / 04 0
Végétaux destinés à être repiqués	≤ 10 kg	F1	> 10 kg	01 1
Végétaux et graines pour la culture de céréales et la culture de légumes et de fleurs	≤ 10 kg	F1	> 10 kg	01 1
<b>Pesticides</b>				
Biocides et insecticides	≤ 5 l / 5 kg	F1	> 5 l / 5 kg	05 5
Produits phytopharmaceutiques	≤ 5 l	F1	> 5 l	05 5
Produits phytopharmaceutiques - concentrés	≤ 0,5 l	F1	> 0,5 l	05 5
<b>Outils et accessoires de jardin et de camping</b>				
Barbecue	X	F2	-	-
Boîte aux lettres	X	F2	-	-
Brouette	X	F2	-	-
Gaz à usage ménager présentés dans des récipients à usage unique**	X	F2	-	-
Charbon de bois et bûches	≤ 10 kg	F2	> 10 kg	05 0
Fil et corde	≤ 50 m	F2	> 50 m	07 0
Parasol non fixe pour usage ménager	X	F2	-	-
Parasol non-fixe destiné à usage professionnel (horeca) et parasol fixes	-	-	X	11 0
Tente pour camping	X	F2	-	-
Tondeuses à gazon	X	F2	-	-
Tuyaux de jardin	X	F2	-	-

\* Ce produit peut lui-même être un emballage. Si le pot de fleurs est un emballage, les limites de "Flours, plantes et arbres" sont applicables.

\*\* Ce produit peut être lui-même un emballage

<b>Outils, équipements et bricolage</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Outillage et quincaillerie</b>				
Casques et gants de protection	-	-	X	142
Accessoires pour outillage à main : forets, poinçons, matrices, fraises, etc.	X	G1	-	-
Coffres-forts, compartiments pour chambres fortes, portes blindées, etc.	-	-	X	142
Couteaux et lames tranchantes pour machines ou pour appareils mécaniques	-	-	X	142
Cruches, bidons, tonneaux et fûts en métal*	-	-	X	142
Échelles (sauf marchepied et échelles pliantes)	-	-	X	142
Échelles pliantes et marchepied	X	F2	-	-
Étaux et serre-joints	X	G1	-	-
Gouttières	-	-	X	142
Installation de sécurité contre infraction, incendie, etc. pour bricoleurs	X	G1	-	-
Installation de sécurité contre infraction, incendie, etc. pour professionnels	-	-	X	143
Manches et montures pour outils, brosse et balais	X	G1	-	-
Matériel de soudage	Bricolage	G1	Outil lourd	144
Mètre à ruban et mètre pliable	X	G1	-	-
Outils à main : pinces, tournevis, clés, sécateurs, truelles, lampes à souder, scies à main, etc.	X	G1	-	-
Outils électriques : foreuses, perceuses, ponceuses, taille-haies, tronçonneuses (à chaîne), scies, machines à cliver, à polir, à meuler, etc.	≤ 1600 watt	G1	> 1600 watt	143
Papier d'émeri vendu par feuilles	≤ 50 pièces	G1	> 50 pièces	-
Papier d'émeri sur rouleaux	-	-	X	142

\* Ce produit peut être lui-même un emballage

Rampes d'escalier, balustrades, etc.	-	-	X	142
Pièces métalliques pour perçage, tournage, fraisage, affûtage, etc.	-	-	X	143
Produits issus d'activités des maréchaux-ferrants	-	-	X	140
Lames de scies (sauf pour scies à main)	-	-	X	142
Serrures, clés et cadenas fixes ou à encastrer pour le bâtiment, l'ameublement et les véhicules	-	-	X	142
Serrures, clés et cadenas non-fixes pour vélos, scooter, valises, etc.	X	G1	-	-
<b>Articles de fils métalliques, de chaînes et de ressorts</b>				
Articles de câbles métalliques, de tresses métalliques et articles similaires	-	-	X	142
Chaînes et ressorts	-	-	X	142
Clous, pointes, etc.	≤ 200 pièces	G1	> 200 pièces	142
Élingues de chargement	-	-	X	142
Fil métallique	-	-	X	142
Ressorts à lames, ressorts hélicoïdaux et barres de torsion	-	-	X	142
Ronces artificielles, clôtures, grillages, treillis, toiles métalliques, etc.	-	-	X	142
<b>Boulons, vis et écrous</b>				
Charnières, gonds et paumelles	-	-	X	142
Œillets pour chaussures	-	-	X	142
Rivets, rondelles, chevilles et autres produits non-filetés similaires	≤ 200 pièces	G1	> 200 pièces	142
Vis, boulons, écrous et autres produits filetés similaires	≤ 200 pièces	G1	> 200 pièces	142
<b>Peintures, vernis, colles et assimilés</b>				
Brosses et pinceaux à peindre, rouleaux et tampons à peindre	X	G4	-	-
Colles, mastics et masses d'étanchéité	≤ 20 l / kg	G2	> 20 l / kg	05 6
Colorants et pigments	-	-	X	05 0
Encres d'imprimerie	≤ 2,5 l / kg	G3	> 2,5 l / kg	05 3
Peinture et vernis	≤ 10 l / kg	G3	> 10 l / kg	05 3
Peintures biocides non-classées concentrées prêtes à l'emploi	≤ 0,5 l / kg	G3	> 0,5 l / kg	05 3
Peintures biocides non-classées prêtes à l'emploi	≤ 5 l / kg	G3	> 5 l / kg	05 3

Solvants purs et white spirit	≤ 5 l / kg	G3	> 5 l / kg	05 3
<b>Machines, moteurs, organes mécaniques de transmission et machines-outils</b>				
Équipements aérauliques et de réfrigération, p.ex. air conditionné	-	-	X	14 3
Extincteurs	-	-	X	14 3
Machines-outils à débiter, travailler et profiler le bois	-	-	X	14 3
Matériel de levage pour volets, clôtures et portes de garage	-	-	X	14 3
Machines et appareils de soudure automatisés	-	-	X	14 3
Moteurs et turbines	-	-	X	14 3
Organes mécaniques de transmission	-	-	X	14 3
Pompes et compresseurs	-	-	X	14 3
Robinets et articles de robinetterie : vannes, robinetterie pour le chauffage, robinetterie sanitaire, etc.	-	-	X	14 3
Roulements à billes, paliers à roulement, etc.	-	-	X	14 3
Tondeuses à gazon	X	F2	-	-



<b>Vêtements, chaussures, textile et accessoires</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Vêtements</b>				
Bas, chaussettes, collants, panty's, etc.	X	H1	-	-
Vêtements sur mesure	X	H1	-	-
Vêtements et sous-vêtements pour hommes, femmes et enfants	X	H1	-	-
Vêtements de sport, maillots, etc.	X	H1	-	-
Vêtements de travail et uniformes	-	-	X	110
Vêtements de sécurité contre le feu, le rayonnement, la contamination, etc.	-	-	X	110
<b>Chaussures</b>				
Chaussures	X	H1	-	-
Chaussures de protection	-	-	X	120
Chaussures orthopédiques	X	H1	-	-
Embauchoirs et tendeurs pour chaussures	X	H1	-	-
Guêtres et jambières	X	H1	-	-
Semelles intérieures et extérieures comme semelles antidérapantes, semelles pour la neige, etc.	X	H1	-	-
<b>Textile et étoffes</b>				
Articles de passementerie et travaux de plissage	-	-	X	110
Articles ornementaux : tresses, pompons, floches, etc.	X	H1	-	-
Bâches, tentes (sauf pour camping), auvents, etc.	-	-	X	110
Bannes (sauf auvents)	X	H1	-	-
Couvertures anti-feu	X	H1	-	-
Drapeaux, banderoles, etc.	-	-	X	110
Étiquettes, écussons et badges en textile	-	-	X	110
Ficelles* (non compris ailleurs), cordes*, câbles*, mailles nouées% et filets*	≤ 50 m	H1	> 50 m	110

\* Ce produit peut être lui-même un emballage (de service)

Gilets de sauvetage, parachutes, etc.	-	-	X	110
Linge de lit, linge de table et articles textiles à usage domestique	X	H1	-	-
Manchons à incandescence et lances d'incendie	-	-	X	110
Matériel de rembourrage	-	-	X	110
Parasols non-fixes destinés à usage professionnel (horeca) en parasols fixes	-	-	X	120
Rideaux, stores, jalousies, persiennes, tours de lit, housses pour meubles, etc.	X	H1	-	-
Rubans*	≤ 50 m	J1	> 50 m	110
Tentes pour camping	X	H1	-	-
Tissu en tulle, dentelle et broderie	-	-	X	110
Tissus en coton, laine, soie, lin, chanvre, feutre, etc.	-	-	X	110
Toiles à calquer, toiles pour le dessin et toiles pour la peinture artistique	X	H1	-	-
Tuyaux pour pompes et courroies transporteuses	-	-	X	110
<b>Cuir, fourrures et accessoires</b>				
Articles de sellerie et de bourrellerie	X	H1	-	-
Chiffon et peau de chamois	X	C1	-	-
Courroies	-	-	X	080
Peaux et chutes de cuir tanné, chamoisé, parcheminé, reconstitué, etc.	-	-	X	080
Tapis et poufs	X	J1, J2	-	-
Valises, sacs, sacs à main, portefeuilles, ceintures, etc.	X	H1	-	-
Vêtements et accessoires	X	H1	-	-
<b>Accessoires pour textile et vêtements</b>				
Accessoires de couture : aiguilles, épingles, fermoirs, boucles, crochets, boutons, bouton-pression, fermetures à glissière, rivets creux, etc.	X	H1	-	-
Balais mécaniques à usage manuel et brosses pour machines	-	-	X	092

\* Ce produit peut être lui-même un emballage (de service)

Brosse à habits et à chaussures	X	H1	-	-
Cannettes* et bobines* pour fil à coudre	X	H1	-	-
Casques de protection	-	-	X	142
Ceintures, châles, cravates, filets à cheveux, etc.	X	H1	-	-
Chapeaux et bonnets	X	H1	-	-
Cintres pour vêtements*	X	H1	-	-
Fils à coudre et à tisser	≤ 250 m	H1	>250 m	110
Fouets	X	H1	-	-
Gants (sauf gants médicaux et gants de protection)	X	H1	-	-
Gants médicaux et gants de protection	-	-	X	150
Laine à tricoter et à crocheter	≤ 500 g	H1	> 500 g	110
Mannequins et autres articles de vitrine	-	-	X	200
Mouchoirs	X	H1	-	-
Parapluies	X	H1	-	-

<b>Électroménager</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Gros électroménager</b>				
Gros appareils ménagers autonomes : réfrigérateur, congélateur, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, cuisinière.			X	144
Appareils ménagers destinés à être installés : table de cuisson, hotte, four, mais aussi : four à micro-ondes, frigo, lave-linge, lave-vaisselle, sèche-linge, friteuse, etc.	-	-	X	144
Appareils mobiles pour le chauffage	≤ 2.500 watt	I1	> 2.500 watt	142
Appareils fixes pour le chauffage	-	-	X	144
Bouilloire électrique	≤ 5 l	I1	> 5 l	142

\* Ce produit peut être lui-même un emballage (de service)

Chauffe-eau et boilers	-	-	X	144 / 144
Moteurs, génératrices et transformateurs électriques	-	-	X	144
Nettoyeur à haute pression	≤ 200 bar	C2	> 200 bar	143
<b>Petit électroménager</b>				
Petits et moyens appareils ménagers et ustensiles de cuisine autonomes : friteuse, four à micro-ondes, balances ménagères, robots de cuisine, cafetière, mixeur, appareils de cuisson et de rôtissage, etc.	x	I2		
Bancs solaires et autres appareils de bronzage à usage ménager	X	I1, I2	-	-
Petit électro : rasoirs, fers à repasser, calculatrices de poche, appareils photo, aspirateurs, etc.	X	I2	-	-
<b>Accessoires pour électroménager et assimilés</b>				
Accumulateurs et batteries électriques : batteries pour véhicules à moteur et accumulateurs électriques	-		X	144
Câbles et fils pour distribution électrique	-	-	X	060
Condensateurs, résistances, circuits, tubes électroniques, etc.	-	-	X	144
Lampes électriques, lampes à économie d'énergie, lampes halogènes, lampes LED, lampes portatives, flash photo et guirlandes électriques	X	I3	-	-
Lampes infra-rouges, lampes TL, lampes néon, lampes sodium, halogénures métalliques, lampes à mercure, lampe pour vidéoprojecteur et lampes xénon	-	-	X	170
Lustres, lampes de bureau, lampes de chevet, lampadaires d'intérieur, petits spots, etc.	X		-	-
Matériel de distribution et de commande électrique, interrupteurs, prises électriques, etc.	-	-	X	144
Piles	X	I3	-	-
Rallonges et multiprises	X	I3		-
<b>Appareils de mesure et de pesage</b>				

Appareils de mesures électriques	-	-	X	146
Appareils de pesage à usage ménager	X	I2	-	-
Balances de précision et instruments de dessin scientifiques	-	-	X	146
Instruments techniques et scientifiques tels que : baromètres, thermomètres, microscopes, télescopes	X	J1	-	-
	-	-	X	146
Systèmes de navigation, GPS	-	-	X	146
<b>Instruments d'optique et matériel photographique</b>				
Appareils et matériel pour les labos photo ou de cinéma	-	-	X	146
Articles en verre et en cristal destinés à des usages techniques : écrans pour télévisions, l'enveloppe en verre des lampes, articles en verre pour laboratoires, verre pour horlogeries, verre optique, carrelages en verre, etc.	-	-	X	130
Éléments d'optique : prismes, lentilles, filtres, etc.	X	I3	-	146
Loupes et jumelles	X	I3	-	146
Matériel photographique pour amateurs : appareils photo, pellicules, caméras, projecteurs dias, etc.	X	I2	-	146
Plaques et films photo, papiers sensibilisés, etc.	-	-	X	058
Préparations chimiques à usage photographique	-	-	X	058

<b>Multimédia</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Ordinateurs et équipements périphériques</b>				
Agenda électronique	-	-	X	144
Disque d'ur, CD/DVD qui servent uniquement pour l'enregistrement de son et/ou d'images	X	I3	-	-
Disque d'ur, équipement CD et DVD qui servent également pour l'enregistrement de données	-	-	X	144
Notebooks et netbooks	-	-	X	144

Ordinateurs, imprimantes, souris, scanners, disques durs externes, lecteurs/graveurs externes pour CD/DVD, clefs-USB, claviers, docking stations, écrans, câbles USB, câbles de réseau, logiciels, disquettes et CD-roms, lecteurs de cartes, etc. : appareils utilisés essentiellement lorsqu'ils sont connectés à un ordinateur	-	-	X	144
Supports vierges pour l'enregistrement de son et lumières, disques durs vierges et bandes d'enregistrements vierges	-	-	X	144
Tablettes	-	-	X	144
<b>Equipements de communication et de bureau</b>				
Caméra pour la télévision et appareils d'émission pour la radio	-	-	X	144
Composants de réseaux de communication (données, image, son, téléphonie, etc.) comme des modems, routeurs, splitters, amplificateurs, câbles, etc.	-	-	X	144
Equipement de bureau : photocopieuse, projecteurs, rétroprojecteur, etc.	-	-	X	144
Fax et appareils de radiotéléphonie	-	-	X	144
Interphone et répondeur	X	I2	-	-
Radio et autoradio	X	I2	-	-
Téléphone et GSM	X	I2	-	-
<b>Produits électroniques grand public</b>				
Antennes satellite et décodeur pour TV digitale	X	I1	-	-
Appareils pour l'enregistrement, la transmission et la manipulation d'images et/ou de son : lecteur CD/DVD/Blu-Ray, lecteur MP3, tourne-disques, haut-parleurs, camcorder, cadre digital, etc.	X	I1, I2	-	-
Baffles, haut-parleurs, micros, flight cases, etc.	X	I1, I2	-	-
Consoles et jeux électroniques	X	I1, I2	-	-
e-books et e-readers	X	I2	-	-
Jouets pour tablettes	X	I3	-	-

Supports de son et/ou d'image : CD, DVD, cassette vidéo, cassette radio, disques, petites cartes mémoires, etc.	X	I3	-	-
Télévision, chaîne hifi, lecteur de cassette vidéo, etc.	X	I1	-	-
<b>Appareils qui combinent plusieurs fonctions</b>				
Appareils qui combinent deux ou plusieurs de ces fonctions :	I1, I2	La fonction qui se trouve en premier lieu dans la liste (de 1 à 5) détermine si l'appareil est ménager ou industriel		144
1. téléphoner (fixe et mobile) = ménager				
2. faxer = industriel				
3. transmission de son et d'image = ménager				
4. agenda électronique = industriel				
5. navigation, GPS = industriel				

<b>Aménagement d'intérieur et construction</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Ustensiles de cuisine, de table et d'intérieur</b>				
Aquarium et accessoires pour aquarium	X	J1	-	-
Articles-surprise, articles pour fêtes et articles de prestidigitation	X	J1	-	-
Bougies, bougies neuvaïnes, bougies chauffe-plats, etc.	X	J1	-	-
Bouteilles isolantes et autres récipients isothermiques à usage domestique	X	J1	-	-
Bouteilles*, flacons*, pots*, bocaux*, verres* et gobelets* à boire	X	J1	-	-
Cadres pour tableaux	X	J1	-	-
Ciseaux, couteaux, couverts, etc.	X	J1	-	-
Eponges à récurer	X	C2	-	-
Feux d'artifices pour amateurs	X	J1	-	-
Filtres à café et autres filtres ménagers	X	J1	-	-
leurs et fruits artificiels, objets de décoration en fleurs séchées	X	J1	-	-

\* Ce produit peut être lui-même un emballage (de service)

Garnitures de bureau	X	J1	-	-
Garnitures de rideau	X	J1	-	-
Garnitures de table	X	J1	-	-
Miroirs ménagers	X	J1	-	-
Paniers*	X	J1	-	-
Papiers peints et revêtements muraux	X	J1	-	-
Petits appareils et accessoires de cuisine	X	J1	-	-
Planches à repasser, porte-manteaux, etc.	X	J1	-	-
Plateaux de service*	≤ 20 pièces	J1	> 20 pièces	06 0
Plats*, tasses*, gobelets* et nappage* à usage unique	X	J1	-	-
Poêles à frire, casseroles et autres ustensiles non-électriques pour la table et la cuisine	X	J1	-	-
Sacs pour aspirateurs	X	J1	-	-
Serviettes	X	J1	-	-
Statuettes et objets d'ornements	X	J1	-	-
Stores (persiennes)	X	J1	-	-
<b>Meubles d'intérieur et d'extérieur et accessoires</b>				
Baignoires, éviers, lavabos, douches, cuvette, etc.	-	-	X	14 2
Boutons et poignées pour meubles et portes	-	-	X	14 2
Chaises et sièges d'ameublement : sièges, canapé, bancs, fauteuils, poufs, etc.	X	J2	-	-
Coffres-forts, compartiments pour chambres fortes, portes blindées, etc.	-	-	X	14 2
Echelles à usage ménager (marchepied, échelle pliable)	X	J2	-	-
Meubles à encastrer, meubles de grandes cuisines et meubles de salle de bain avec sanitaire intégré	-	-	X	09 1
Meubles de bureau et de magasin : sièges de bureau, d'atelier, etc.	-	-	X	09 1

\* Ce produit peut être lui-même un emballage (de service)



Meubles de jardin et d'extérieur	X	J2	-	-
Meubles de salles à manger, de salons, de chambres à coucher de cuisines et de salles de bain	X	J2	-	-
Revêtement de sol en textile, caoutchouc, linoléum, liège, etc.	-	-	X	110 / 200 / 070
Sièges pour salles de spectacles et véhicules	-	-	X	091
Sommier, matelas, matelas pneumatiques et matelas pour lit à eau	X	J2	-	-
Tapis en fourrure et peaux d'animaux	X	J2	-	-
Tapis, moquettes, carpettes, paillasons, nattes, etc.	≤ 1 m X 1,5 m	H1	> 1 m X 1,5m	110
<b>Construction et assimilés</b>				
Appareils mobiles pour le chauffage, tels que : chauffages d'appoint, foyers de tables au bioéthanol, brûleurs-bûches au bioéthanol, foyers ou brûleurs décoratifs, etc.	≤ 2.500 watt	J1	> 2.500 watt	142
Appareils fixes pour le chauffage des locaux et des pièces, tels que : feux ouverts, poêles, chauffage à gaz, chauffage central, foyers ou brûleurs encastrables au bioéthanol, etc.	-	-	X	142
Briques et pierres de construction	-	-	X	040
Carreaux pour revêtement de sol et de mur, mosaïques, pavements, barre de seuil, nez de marche, etc.	-	-	X	130
Bâtiments et constructions préfabriqués ou éléments de ces bâtiments (sauna, abris de jardin, etc.) et caravanes	-	-	X	092
Portes, fenêtres, poutres, poutrelles, volets et encadrements, clôtures,	-	-	X	092
escaliers, rampes d'escaliers, baguettes et moulures en bois				
Ciment, chaux, plâtre, mortier, etc.	≤ 10 kg / l	G4	> 10 kg / l	130
Constructions métalliques et ossatures pour la construction	-	-	X	142
Constructions préfabriquées	-	-	X	142
Générateurs de vapeur	-	-	X	142

Menuiseries métalliques : portes et fenêtres avec chambranles, volets, cloisons mobiles, grilles, portes de garage, etc.	-	-	X	14 2
Panneaux de bois : placage, contre-plaqués duplex, triplex et multiplex, panneaux pour meubles, panneaux de fibres, et panneaux de particules	-	-	X	09 0
Parquets assemblés et panneaux pour parquets	-	-	X	09 2
Pierre à ciment, pierres calcaires, gypse, craie et ardoise	-	-	X	04 0
Pierres ornementales : marbre, granit, grès, etc.	-	-	X	04 0
Plaques, panneaux, piliers, etc	-	-	X	13 0
Plaques et panneaux de citernes, d'éviers, etc.	-	-	X	13 0
Chauffage central et pièces détachées : radiateurs, chaudières, réservoirs, citernes, conteneurs, etc.	-	-	X	14 2
Sable et gravier (sauf sable et gravier pour aquarium, pour cage à oiseaux, sable décoratif, etc.)	-	-	X	04 0
Sable et gravier pour aquarium, pour cage à oiseaux, sable décoratif, etc.	X	J1	-	-
Seaux	≤ 15 l	J1	> 15 l	14 2
Silos, réservoirs, citernes et récipients similaires	-	-	X	14 2
Tuiles et recouvrements de toit	-	-	X	13 0
Tuyauterie, tuyaux et drains	-	-	X	14 2
Verre plat : Verre pour miroirs, verre de sécurité, vitrages isolants à parois multiples, etc.	-	-	X	13 0

<b>Animaux</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
Aliments humides pour animaux (sauf pour chiens et chats)	≤ 2 kg	K1	> 2 kg	02 0
Aliments secs pour animaux (sauf pour chiens et chats)	≤ 10 kg	K1	> 10 kg	02 0
Aliments pour chiens et chats	X	K1	-	-
Produits de soins et accessoires pour animaux : jouets, litières, etc.	X	K1	-	-

<b>Moyens de transport</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Véhicules automobiles et assimilés</b>				
Voiture de tourisme, véhicule utilitaires, autobus, etc.	-	-	X	14 5
Remorques et semi-remorques, caravanes, motor-homes, remorques pour le camping, etc.	-	-	X	14 5
<b>Pièces détachées et accessoires</b>				
Batteries pour véhicules	-		X	14 4
Casque à moto	X	Z7	-	-
Ceintures de sécurité, essuie-glaces, etc.	-	-	X	14 5
Freins, boîtes de vitesses, essieux, roues, amortisseurs, radiateurs, silencieux, tuyaux d'échappement, catalyseurs, embrayages, volants, colonnes et boîtiers de direction	-	-	X	14 5
Huiles de moteurs et additifs pour carburants automobiles	≤ 10 l	C1	> 10 l	05 0
Lubrifiants, liquides de frein et préparations antidétonantes	-	-	X	05 0
Moteurs	-	-	X	14 5
Matériel électrique pour moteurs et véhicules	-	-	X	14 4
Phares, gyrophares, klaxons, etc.	-	-	X	14 5
Produits antigel pour voitures	≤ 10 l	C1	> 10 l	05 0

Tapis, housses pour volants, protège-siège, etc.	X	Z7	-	-
<b>Motocycles</b>				
Moteurs pour motocycles	-	-	X	145
Scoters, cyclomoteurs et cycles équipés d'un moteur auxiliaire	X	Z7	-	-
Side-cars	X	Z7	-	-
<b>Bicyclettes et de véhicules pour invalides</b>				
Bicyclettes, triporteurs, tandems, bicyclettes et tricycles d'enfants et accessoires	X	Z7	-	-
Véhicules pour invalides et accessoires	X	Z7	-	-
<b>Navires</b>				
Navires, bateaux de plaisance et de sport	-	-	X	145
<b>Avions</b>				
Avions, hélicoptères, montgolfières et ULM	-	-	X	145
<b>Autres matériels de transport non compris ailleurs</b>				
Charrettes et caddies	-	-	X	145
Diabie, charrette à bras, etc.	X	J2	-	-
Véhicules à traction animale	-	-	X	145
Poussette, landau, etc.	X	J2	-	-

<b>Divers</b>				
<b>Produits</b>	<b>Ménager</b>		<b>Industriel</b>	
	<b>Limite</b>	<b>Famille de produit</b>	<b>Limite</b>	<b>Groupe de produits</b>
<b>Carburants et combustibles</b>				
Carburants pour moteurs	≤ 10 l	Z1	> 10 l	05 0
Charbon, bois de chauffage, charbon de bois, pellets, etc.	≤ 10 kg	Z1	> 10 kg	05 0
Mazout	≤ 10 l	Z1	> 10 l	05 0
<b>Horlogerie, bijouterie et article d'orfèvrerie</b>				
Articles à usage religieux	X	Z2	-	-
Bijoux, parures, médaillons, bijoux de fantaisie et articles similaires	X	Z2	-	-
Coffrets*, écrins* et étuis* pour bijouterie, couverts, etc.	X	Z2	-	-

\* Ce produit peut être lui-même un emballage

La distinction entre les produits ménagers et industriels - liste grise

Fournitures d'horlogerie : ressorts, cadrans, platines, etc.	-	-	X	146
Horloges, chronomètres, réveils, etc.	X	Z2	-	-
Interrupteurs horaires	-	-	X	146
Montres et bracelets pour montres	X	Z2	-	-
Perles, pierres (précieuses ou fines) travaillées et gemmes	X	Z2	-	-
<b>Edition et assimilés</b>				
Cartes, plans et atlas	X	Z3	-	-
Livres de musique et partitions musicales	X	Z3	-	-
Livres, journaux, encyclopédies, revues, périodiques, magazines, vendus en kiosque, en librairie ou en grande distribution et/ou sur abonnement de particuliers	X	Z3	-	-
Livres, journaux, encyclopédies, revues, périodiques et magazines spécialisés pour professionnels	-	-	X	102
<b>Tabac et accessoires</b>				
Allumettes, briquets et accessoires	X	Z1	-	-
cigarettes, cigares, tabac à cigarettes, tabac à pipe, tabac à mâcher ou à priser et cigarettes électroniques	X	Z5	-	-
Papier cigarette en livres ou en manchon	X	Z5	-	-
<b>Jeux et jouets</b>				
Jeux de société et cartes à jouer	X	Z6	-	-
Jeux électroniques : jeux vidéo, jeux d'échecs, etc.	X	Z6	-	-
Jeux fonctionnant au moyen de pièces de monnaie, tables spéciales pour jeux de casino, cartes pour casino, billards, bowlings, etc.	-	-	X	180
Jouets représentant des animaux	X	Z6	-	-
Manèges, stands à tir, etc.	-	-	X	200
Modèles réduits et modèles similaires, trains électriques, circuits auto, jeux de construction, etc.	X	Z6	-	-
Poupées, vêtements et accessoires pour poupées	X	Z6	-	-

Télescope et microscope ayant le caractère de jouet	X	Z6	-	-
<b>Instruments de musique</b>				
Instruments à vent, à cordes et à percussion	X	Z6	-	-
Instruments électroniques	X	Z6	-	-
Instruments de musique ayant le caractère de jouet	X	Z6	-	-
<b>Articles de sport (sauf vêtements)</b>				
Arcs et arbalètes, patins à glace et patins à roulettes, etc.	X	Z7	-	-
Articles pour la pêche sportive et pour la chasse	X	Z7	-	-
Ballons, raquettes, battes, clubs de golf, filets, etc.	X	Z7	-	-
Bassins pour piscines et pataugeoires	X	Z7	-	-
Four, pierre et système de commande pour sauna	-	-	X	144
Gants et coiffures de sport	X	Z7	-	-
Matériel pour la gymnastique, l'athlétisme et les appareils de fitness	Conçu pour usage domestique	J2	Conçu pour usage dans un club de gym ou d'athlétisme	144
Matériel pour les sports nautiques	X	Z7	-	-
Matériel pour sport d'hiver et l'alpinisme	X	Z7	-	-
<b>Articles de bureaux et d'école, articles de papier et assimilés</b>				
Agrafes, trombones, etc.	X	Z8	-	-
Boîtes, pochettes et présentations similaires renfermant un assortiment d'articles de correspondance	-	-	X	101
Cachets et tampons encreurs (sauf dateurs et sceaux)	X	Z8	-	-
Cahiers	X	Z8	-	-
Canettes*, bobines* et tambours* en papier ou carton	-	-	X	101
Classeurs (pour archivage)	-	-	X	101
Dateurs et sceaux	-	-	X	200

\* Ce produit peut être lui-même un emballage

Encre à écrire et à dessiner	X	Z8	-	-
Enveloppes	≤ 100 pièces	Z8	> 100 pièces	100
Etiquettes pour usage ménager (école)	X	Z8	-	-
Etiquettes pour usage professionnel	-	-	X	101
Equipement de bureau : machine à écrire, calculatrice, panneau de présentation, étiqueteuse, lamineuse, etc.	-	-	X	144
Fournitures scolaires : plume, crayon, ciseaux, latte, gomme, perforateur et agrafeuse à usage ménager, etc.	X	Z8	-	-
Papier à en-tête	-	-	X	101
Papier carbone et de stencil	-	-	X	101
Papier pour enregistrements électro graphiques et autres papiers pour appareils de mesures et d'enregistrements	-	-	X	101
Papier pour imprimeries	-	-	X	101
Papier pour l'écriture prêt à l'emploi et bloc-notes	X	Z8	-	-
Papier pour ordinateurs et imprimantes	-	-	X	101
Papier-filtre et carton-filtre	-	-	X	101
Photos, gravures, cartes postales, calendriers, affiches et reproduction d'œuvres d'art	X	Z8	-	-
Plumes, crayons et autres articles d'écriture	X	Z8	-	-
Post-it et blocs-memo	-	-	X	101
<b>Armes</b>				
Armes légères et armes de sport et munitions p.ex. pour la chasse, le tir sportif et la défense	X	Z7	-	-
Armes lourdes et armes de guerre et munition	-	-	X	160
<b>Monnaies et médailles</b>				
Pièces de monnaies et médailles	-	-	X	190
Coffrets*, écrins* et étuis* pour médailles et monnaies, etc.	X	Z2	-	-

\* Ce produit peut être lui-même un emballage